

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRÉSENTS (62) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (10) :

L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire JM. MEUNIER
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON
I. RABUSSIER mandante a pour mandataire H. COLIN

EXCUSES (10) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, JL. POYANT, B. SULLI, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, JJ. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Depuis novembre 2012, et le classement par arrêté préfectoral de 6 communes de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (Châtellerault, Availles-en-Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Naintré, Vouneuil-sur-Vienne) comme Territoire à Risque Important (TRI) en termes d'inondation, la collectivité, bien que n'exerçant pas de compétence en matière de gestion des risques, a participé aux différents groupes de travail et comités de pilotage.

Au cours des différentes réunions visant à élaborer la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Châtellerault, première stratégie approuvée sur le territoire national, plusieurs axes de travail identiques ont été plébiscités par les communes, et une thématique relative à la gestion des déchets a émergé.

Ces axes ont été déclinés en plusieurs actions dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui a été validé lors du comité de pilotage du 24 mai 2017. Ce PAPI regroupe les différentes actions qui seront engagées avec pour objectif commun de réduire le risque inondation et ses conséquences. Différents porteurs de projet vont mener ces actions, et s'est posée la question des actions semblables portées par les communes. En effet, afin de, garantir une cohérence, développer une culture commune et réaliser des économies d'échelle, il a été proposé de désigner la Communauté d'Agglomération coordinatrice de certaines opérations (présentées en annexe). De plus, ces actions portant sur des thématiques en lien avec les compétences de l'intercommunalité (habitat, économie et gestion des déchets), ce portage paraît d'autant plus pertinent.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°10

page 2/3

Le PAPI se déroulera sur 3 années (2018-2020) et des financements, entre 50 % et 80% pourront être mobilisés. Pour la communauté d'agglomération, l'engagement financier est estimé à 210 000 € TTC avec une participation des financeurs (Etat, FEDER) à hauteur de 159 000 € TTC, soit un reste à charge de 51 000 € TTC.

Il est à noter qu'une demande de subvention sera déposée pour financer une partie des moyens humains nécessaires à la réalisation des actions.

Plan de financement global des actions

Actions du PAPI	Analyse de la vulnérabilité du territoire et diagnostics sur l'habitat, les équipements et les services publics		Analyse et diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques		Mise en place d'un Plan de Continuité des Activités : gestion des déchets	
	Part %	Montant TTC €	Part %	Montant TTC €	Part %	Montant TTC €
Grand Châtellerault	20	16 000	20	20 000	50	15 000
Etat	50	40 000	50	50 000	0	0
FEDER	30	24 000	30	30 000	50	15 000
TOTAL	100	80 000	100	100 000	100	30 000

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral n°12.255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-DDT-1019 du 22 juillet 2016 approuvant la stratégie locale du risque inondation,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 6 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU la validation du Programme d'Action de Prévention des Inondations en date du 24 mai 2017,

CONSIDERANT qu'il est pertinent que la Communauté d'Agglomération coordonne, sur son territoire des actions visant à réduire la vulnérabilité de l'habitat, et des activités économiques,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°10

page 3/3

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est compétente en matière de gestion des déchets,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de porter les actions 5-1, 5-2 et 5-3 dans le cadre du PAPI.
- de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des financeurs,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

27 SEPT 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

